

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2018 POLYOL

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs et / ou mastics

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

**Étiquetage supplémentaire**

EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,1'-isopropylidenebis(p-	116-37-0	Aquatic Chronic 2;	>= 2,5 -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version 1.4      Date de révision: 09.11.2022      Numéro de la FDS: 400001008394      Date de dernière parution: 14.09.2020  
Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

phénylèneoxy)dipropane-2-ol	204-137-9 01-2119888247-23	H411	< 10
propylidynetriméthanol	77-99-6 201-074-9 01-2119486799-10	Repr. 2; H361	>= 1 - < 3
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4 612-108-00-0 01-2119480479-24	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 491 mg/kg	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version 1.4      Date de révision: 09.11.2022      Numéro de la FDS: 400001008394      Date de dernière parution: 14.09.2020  
 Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
1,1'-isopropylidenebis(p-phénylèneoxy)dipropylène-2-ol	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	12,2 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	3,6 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version 1.4      Date de révision: 09.11.2022      Numéro de la FDS: 400001008394      Date de dernière parution: 14.09.2020  
 Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
3-aminopropyltriéthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour
propylidynetriméthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,94 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,34 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,34 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethanol	Eau douce	0,15 mg/l
	Eau de mer	0,015 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version 1.4      Date de révision: 09.11.2022      Numéro de la FDS: 400001008394      Date de dernière parution: 14.09.2020  
Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

	Eau douce - intermittent	1,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	670 mg/l
1,1'-isopropylidenebis(p-phénylèneoxy)dipropane-2-ol	Eau douce	2,3 µg/l
	Eau de mer	0,23 µg/l
	Eau douce - intermittent	23 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,64 mg/kg
	Sédiment marin	0,064 mg/kg
	Sol	0,13 mg/kg
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethanol	Eau douce	0,15 mg/l
	Eau de mer	0,015 mg/l
	Eau douce - intermittent	1,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	670 mg/l
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
3-aminopropyltriéthoxysilane	Eau douce	0,33 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,033 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h



**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

- Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
Type de Filtre recommandé:  
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
- Filtre de type : Filtre de type A-P

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : pâte
- Couleur : opaque
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : > 250 °C
- Point d'éclair : > 250 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 2 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,1 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 250 °C

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 3 000 - 6 000 mPa,s (25 °C)

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.75 - < 3.3 g/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**propylidynetrिमéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): env. 14 700 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 850 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.  
BPL: non  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: non  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 491 - 2 688 mg/kg  
Méthode: EPA OTS 798.1175  
  
Estimation de la toxicité aiguë: 1 491 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 4 075 mg/kg  
Méthode: Toxicité aiguë par voie cutanée  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**propylidynetrिमéthanol:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque des brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**propylidynetrिमéthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : non

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**propylidynetriméthanol:**

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Génotoxicité in vitro	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
--	---	---

	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
--	---	---

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version 1.4 Date de révision: 09.11.2022 Numéro de la FDS: 400001008394 Date de dernière parution: 14.09.2020  
Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Dose: 500, 1000, 2000 mg/kg body  
Méthode: OCDE ligne directrice 474

**propylidynetriméthanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg  
 Fertilité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
 Développement précoce de l'embryon: NOAEL: > 500 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 40, 100, 250 milligramme par kilogramme  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

### propylidynetriméthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421  
 Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0/250/500/1000 mg/kg bw/day  
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 421  
 Résultat: négatif  
 BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0/740/2200/6600 ppm  
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2 200 ppm  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2 200 ppm  
 Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 740 parties par million  
 Méthode: OCDE ligne directrice 443  
 BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Durée d'un traitement unique: 24 d  
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 450 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414  
 BPL: oui

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0 / 100 / 300/ 1000 mg/kg bw/  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phénylèneoxy)dipropane-2-ol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 125 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 696 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subaiguë

**propylidynetriméthanol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 67 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 20, 67, 200, 667 mg/kg bw/d  
Méthode : Toxicité subchronique

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 200 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 160 h  
Méthode : Toxicité subchronique



**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 28 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

- Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- propylidynetriméthanol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13 000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ASTM  
BPL: non
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: non
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.11.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: non
- 3-aminopropyltriéthoxysilane:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 331 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 43 mg/l  
Durée d'exposition: 5,75 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

- Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 200 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 60 %  
Durée d'exposition: 98 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
- Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce
- Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce
- Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

##### **propylidynetrिमéthanol:**

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 302B  
BPL: oui

Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 19 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 6 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E  
BPL: oui

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 8,95 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 67 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,3 - 3,6 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**propylidynetriméthanol:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 42 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 17  
Substance d'essai: Eau de mer  
Méthode: Essai en dynamique  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,47 (26 °C)

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,7 (20 °C)  
pH: 7

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****1,1'-isopropylidenebis(p-phénylèneoxy)dipropane-2-ol:**

Répartition entre les : Koc: 1819 - 2754  
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121  
environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>UNRTDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>UNRTDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**ARALDITE® 2018 POLYOL**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
  
bis(dodcylthio)dioctylstannane  
(Numéro sur la liste 20)
- Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### Inventaires

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H361	:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3                      H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2018 POLYOL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.09.2020
1.4	09.11.2022	400001008394	Date de la première version publiée: 05.05.2015

Date d'impression 29.09.2023

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.